

# RWE



# Projet agrivoltaïque de la Boisselière

**Compte-rendu du comité de projet  
26 novembre 2024**

**Mairie de Sainte-Maure-de-Touraine**

**RWE Renouvelables France**

# Sommaire

Sommaire .....	2
Informations générales .....	3
Caractéristiques de la réunion .....	3
Objectif de la réunion.....	3
Synthèse des échanges.....	4
Annexe.....	7
La feuille d'émargement .....	7

# Informations générales

## Caractéristiques de la réunion

Le comité de projets s'est tenu le 26 novembre 2024 en mairie de Sainte-Maure-de-Touraine à 10h. Etaient présents :

- **Les représentants de la commune de Sainte-Maure-de-Touraine**
  - Michel CHAMPIGNY – Maire
  - Christine BOISQUILLON – adjointe déléguée à l'environnement, au cadre de vie et au développement durable
- **Les représentants des communes limitrophes**
  - Samuel BASECQ – adjoint en charge de l'environnement et du cadre de vie à la mairie de Sepmes
  - Jean-Yves PROUST – adjoint à la maire de Saint-Epain
- **Les collaborateurs au projet**
  - Jean-Pierre PAGE – agriculteur, co-gérant du GAEC PAGE
- **La société RWE**
  - Aimé BOSCOQ – chef de projet
  - Camille FORÊT – chargée de concertation
  - Camila TORRES GALINDO – Responsable régionale développement solaire

## Objectif de la réunion

Le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie fait l'objet de la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies en application de l'article L.141-5-3 du code de l'énergie.

L'Article. R.211-5 du décret précédemment mentionné stipule : « *Le comité de projet assure une concertation préalable des parties prenantes [communes et EPCI dont elles sont membres, ainsi que représentants des communes limitrophes] sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables.* »

# Synthèse des échanges

RWE fait une présentation complète du projet : les principales caractéristiques du projet agrivoltaïque de La Boisselière, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, ses impacts potentiels sur l'environnement et l'aménagement du territoire... Les élus présents ont interrompu la présentation dès qu'ils le souhaitent afin de poser leurs questions. L'ensemble des échanges est synthétisé ci-dessous.

## Volet dialogue territorial

M. BASECQ demande s'il existe des détracteurs au projet.

RWE répond que le projet a suscité beaucoup d'interrogations et de craintes lorsqu'il a été présenté aux habitants de la commune et des communes limitrophes en octobre 2023. Cette situation a amené l'équipe projet à retravailler certains aspects du projet, notamment son volet agricole. De nouveaux temps d'échanges ont également été organisés avec les riverains immédiats du projet et les élus de la commune, permettant de tenir compte de leurs observations dans l'implantation définitive du projet. Cette dernière sera celle retenue dans le dépôt de demandes d'autorisation, et qui a fait l'objet en mars 2024 d'un avis favorable du Conseil Municipal de Sainte-Maure-de-Touraine. Ainsi, une concertation approfondie a permis de mieux cerner les besoins et attentes du territoire.

M. CHAMPIGNY mentionne ensuite les souhaits des riverains qui ont été pris en compte par RWE. Les reculs par rapport aux habitations et les haies paysagères prévues par le projet vont dans ce sens.

## Volet agricole

M. CHAMPIGNY évoque l'intérêt à revenir à l'activité historique du site qu'était l'élevage, en particulier dans un contexte de forte sensibilité des cultures à l'eau qui s'écoule mal sur les parcelles. Le projet pourra également contribuer à réduire la dépendance de la France aux importations de viande ovine.

M. CHAMPIGNY indique que le projet prévoyait initialement un exploitant de plus.

RWE indique que le projet prévoyait initialement que les îlots 4 et 5 soient exploitées par Arnaud et Astrid NUYTEN, qui n'ont finalement pas souhaité poursuivre leur engagement dans le projet. L'îlot 4 sera désormais exploité par Axel et Maxime PAGE en prairie de fauche en autoconsommation et l'îlot 5 sera exploité en grandes cultures par Thierry PAGE.

M. CHAMPIGNY souligne que la surface d'études initiale (130 hectares) est bien différente de la surface projetée au sol des panneaux (27 hectares). Cela a pu créer des confusions chez les riverains. Il souligne également que la terre doit rester agricole et nourricière, avant de produire de l'énergie, bien que les projets soient liés.

M. PAGE souligne l'intérêt du projet pour aider deux jeunes à se lancer dans l'activité agricole, et que le projet de la Boisselière va apporter beaucoup de bénéfices pour les agriculteurs, et pour les collectivités.

M. PROUST demande si les bâtiments agricoles prévus dans le projet seront également équipés en panneaux solaires sur les toitures. RWE répond que c'est en réflexion. Il ne s'agit pas du corps de métier de RWE, donc ce n'est pas RWE qui s'occupera de cette partie. Néanmoins, les bâtiments installés auront la capacité d'accueillir des panneaux sur les toits.

## Volet raccordement

M. CHAMPIGNY évoque plusieurs projets d'autres développeurs ayant manifesté leur souhait de se raccorder au poste sources des Gardes, notamment un projet éolien situé à Sepmes et un projet de stockage mitoyen du poste.

RWE indique que les gestionnaires de réseaux sont tenus informés de l'avancement du projet afin que le raccordement se passe le mieux possible. Les demandes formelles de raccordement ne pourront néanmoins intervenir qu'une fois le permis de construire obtenu.

M. PROUST demande si les coûts de raccordement sont inclus dans le modèle économique du projet. RWE répond que oui.

## Volet retombées locales

M. CHAMPIGNY indique que la commune de Sainte-Maure-de-Touraine est opposée à l'éolien, et voit le projet de La Boisselière comme un moyen d'atteindre les objectifs de transition énergétique du territoire sans utiliser l'éolien et en apportant des bénéfices aux agriculteurs. La commune aurait souhaité contribuer à la transition énergétique via un parc photovoltaïque au sol au lieu-dit La Fosse Sèche, mais les études menées par RWE sur ce terrain ont révélé l'impossibilité de mener ce projet à bout. Pour La Boisselière, il faudra néanmoins s'attendre à une instruction longue et un passage devant de nombreuses commissions avant que le projet ne soit autorisé.

## Volet environnemental

M. PAGE rappelle que le projet implique une transformation importante de la production au bénéfice du territoire. En tout, plus d'une centaine d'hectares vont passer d'une production de grandes cultures à des prairies de fauche, si l'on tient compte des zones témoins et des zones de compensation. Autant de zones sur lesquels les eaux seront moins polluées par les traitements réservés aux grandes cultures.

M. CHAMPIGNY ajoute que les cours d'eau sont de plus en plus pollués. Le passage de plusieurs dizaines d'hectares de cultures vers des prairies permettra d'améliorer les choses,

sans aucun investissement demandé à la collectivité. En cela, le projet s'inscrit parfaitement dans les efforts menés par le Syndicat de la Manse et ses collectivités partenaires.

RWE indique qu'effectivement, outre les prairies incluses dans les zones clôturées, des zones témoins seront prévues sur environ 3 hectares pour assurer que les structures photovoltaïques n'affectent pas négativement la production agricole. Par ailleurs, des parcelles extérieures au projet seront passées de cultures à prairies. Les surfaces exactes concernées par ces mesures de compensation sont en cours d'affinage, et pourraient représenter plus de vingt hectares.

## Actions à suivre

RWE s'engage à tenir au courant les élus de Sainte-Maure-de-Touraine du dépôt de Demande de Permis de Construire et de l'instruction du dossier.

RWE s'engage également à tenir les habitants de Sainte-Maure-de-Touraine informés de l'instruction du dossier.

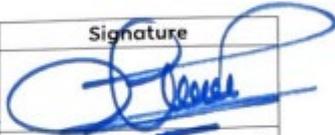
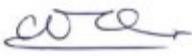
RWE informera les élus et habitants de Sainte-Maure-de-Touraine, ainsi que toutes les communes dans le périmètre de l'enquête publique, de la tenue de celle-ci et de ses modalités.

# Annexes

## La feuille d'émargement

### RWE

PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE LA BOISSELIÈRE  
Commune de Sainte-Maure-de-Touraine  
Comité de projet du 26/11/2024 - Emargement

NOM	Prénom	Entité	Signature
CHAMPIEN	Michel	Maire	
PROUSI	jean yves	st Epain Edgorn	
BASECO	Samuel	Adjoint Sepmos	
Borspillon	Christine	Adjointe Ste Maure	
Page	JRae		
Toussaint	Camilla	RWE	
BOSCO	Aimé	RWE	
FORET	Camille	RWE	